



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-356

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 8 mai 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-356, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à l'article 5.2* ».

Ce règlement vise notamment à modifier l'article 5.2 concernant les formes de bâtiments et utilisations prohibées du Règlement de zonage numéro 2009-151, en y ajoutant une exception pour les établissements appartenant à la classe communautaire.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 17 mai 2023.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 17^e jour du mois de mai 2023.

La greffière,

M^e Ariane Camiré